



Wallonie

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**



Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi(e) d'une demande de permis d'urbanisme.

Lez demandeurs sont **Monsieur et Madame LAHAYE - DE ROP** domiciliés chaussée de Jodoigne 75 à 1390 Grez-Doiceau. Le terrain concerné est situé allée Bois de Bercuit, 17 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 01 G 280N, 01 G 280M, 01 G 280S.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : il s'agit de la construction d'une maison 4 façades perpendiculaire à sa voirie de desserte;

Le projet est constitué d'un volume principal avec un rectangle de 7.00m de large et de 12.00m de long auquel est accolé un volume secondaire de 2.71m de large et 7.47m de long sur son flanc gauche.

Le gabarit du volume principal est de 4.20m sous gouttière et 7.35m au faîte de sa toiture à double versant de 42° de pente.

Le gabarit du volume secondaire est de 3.00m de haut à l'acrotère car celui-ci est géré en toit plat non accessible.

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article D.IV.40.al. 3 du CoDT- Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, ... sont soumises à annonce de projet

Les écarts au schéma d'orientation local du Centry (SOL) sont:

- l'implantation sur l'alignement;
- le recul latéral < 4m;
- recul du volume secondaire par rapport au front de bâtisse >2m;
- la profondeur du volume secondaire >6m;
- l'ouverture de la porte d'entrée ne se fait pas sur la zone de recul;
- le volume secondaire est couvert d'une toiture plate lestée;

Il y a également un écart à la densité préconisée au schéma de développement communal concernant l'aire résidentielle. (densité > 5 à 11 log/ha, ici 11.8log/ha).

**L'annonce de projet est ouverte du 20/12/2021 au 12/01/2022 à 12h00.**

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune / services communaux / urbanisme / annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/12/2021 au 12/01/2022 à 12h00 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Annonce de projet - LAHAYE - DE ROP (PU/2021/8086/AL).

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE